

## Etudier le droit et partir ensuite, tout réapprendre ?

Par **Hugo\_**, le **13/06/2018** à **15:44**

Bonjour,

Bon j'ai essayé de contracter le titre comme je peux, il ressemble à rien du coup.

En gros c'est une question toute bête que je me pose, je compte étudier le droit cette année en L1, mais j'ai pour projet de partir à l'étranger à l'issue de mon master si tout se passe bien.

Or j'imagine qu'on étudie principalement le droit français en cours, et du coup je suis en train de me demander si tout ce que je vais apprendre ne me servira plus à rien une fois que je partirai, et si il faudra tout reprendre de zéro.

Ce qui me fait assez peur en fait... Surtout si on vise des postes comme avocat etc... ça me paraît difficile d'avoir étudié 5 ans des choses qui ne serviront absolument pas plus tard, et du coup mon diplôme n'aura aucune valeur.

J'imagine que le sujet a déjà été étudié, j'espère me tromper.

Merci

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/06/2018** à **08:00**

Bonjour

[citation] je suis en train de me demander si tout ce que je vais apprendre ne me servira plus à rien une fois que je partirai, et si il faudra tout reprendre de zéro. [/citation]

Ce sera exactement pareil si vous restez en France.

Certains de mes cours de M2 sont déjà obsolètes alors je ne vous parle de la LD1/LD2 (mes cours de droit des obligations datent d'avant la réforme).

Un bon juriste doit savoir s'autoformer et réactualiser ses connaissances.

En sortant d'un M1/M2 vous serez capable de le faire.

En revanche, je vous conseille de passer le CRFPA (examen d'entrée à l'école d'avocat) avant de partir. En effet, mieux vaut le passer à chaud car c'est l'un des examens les plus difficile. Et si vous l'obtenez vous pourrez reporter votre inscription à l'école d'avocat autant de fois que vous le souhaitez.

Par **LouisDD**, le **14/06/2018** à **11:33**

Salut

Moi j'ai compris la question comme étant un départ pour s'installer professionnellement à l'étranger (il parle de droit français qui serait un pb pour son projet) et non juste un petit break road trip autour du monde...

Quelle hypothèse est la bonne ?

Bonne journée

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/06/2018** à **12:05**

Bonjour

Effectivement, j'avais lu trop vite ...

Alors pour répondre à la question : si vous voulez travailler à l'étranger alors il est effectivement préférable que vous fassiez vos études de droit dans le pays où vous comptez exercer.

Par **Hugo\_**, le **14/06/2018** à **18:40**

Oui effectivement je parlais de partir vivre à l'étranger.

Je pensais justement que faire des études en France permettraient d'acquérir des méthodes, façons de raisonner ainsi que de la culture.

Etant donné qu'on nous demande pas d'apprendre tous les articles de la loi du coup je croyais qu'on pouvait transposer nos façons de travailler à l'étranger sans que ce soit punitif.

Mais si les études sont comme vous le dites assez dirigistes et qu'elles nous formatent au droit français c'est compliqué.

Sachant que j'imagine qu'il est difficile de faire des études de droit à distance à l'étranger chose que je voulais faire en France.

Je comptais en effet effectuer une licence à distance avec Paris 2 Assas tout en partant à l'étranger pour apprendre la langue, mais ça me refroidit d'un coup.

Par **Hugo\_**, le **14/06/2018** à **18:53**

En revanche je n'ai pas signalé un point très important, je ne compte pas faire avocat, j'ai mentionné ce métier à titre d'exemple.

Mon projet serait soit de finir un master pour pouvoir passer le concours de commissaire de police, soit faire une licence pro à Paris 2 Assas pour devenir enquêteur privé.

J'imagine que les compétences requises dans ces métiers sont un peu plus éloignées que le droit pur et dur.

Donc j'espère que cela me permettrait d'apprendre le droit en France pour partir ensuite à l'étranger sans trop me pénaliser.

Car je ne pense pas qu'il soit faisable facilement de faire des études dans le pays où je souhaite vivre (le Canada) sachant que mon projet d'études à distance tout en partant à l'étranger me paraissait idéal.

Par **Rachel Zane**, le **14/06/2018 à 21:51**

Bonjour Hugo,

Ton message m'a interpellé car je suis un peu dans le même cas que toi. Je suis actuellement à Montréal et compte poursuivre mes études de droit à distance dès la rentrée.

Pourquoi faire mes études à Paris alors que je vis à Montréal?

Pour la simple et bonne raison que je n'ai pas encore la résidence permanente pour payer moins cher les études ici et que mon expérience professionnelle ne sera pas reconnue (donc je devrais recommencer à zéro ici) tandis qu'en France non).

Donc mon plan pour le moment est de faire une L3 à distance et l'année prochaine si tout se passe bien faire une équivalence pour obtenir un LLM en un an au lieu de 3 au Québec et intégrer l'école du Barreau à l'issue. (mon plan n'est pas encore bien défini)

L'avantage c'est que si dans 5 ans je décide de rentrer en France j'aurai quand même des études françaises et l'expérience à l'international et je serai détentrice du barreau québécois (qui je pense est plus simple à obtenir qu'en France). Je pourrais néanmoins prétendre à un poste de juriste ou demander les équivalences pour devenir avocate en France.

Aussi il faut savoir que le métier de juriste au Canada n'existe pas en tant que tel par contre il y'a des métiers de Conseiller juridique.

La plupart des métiers juridiques au Québec doivent passer le barreau pour pratiquer le droit (sauf les assistantes juridiques et Paralegal alors qu'en Ontario plus particulièrement à Toronto les Paralegals ont un ordre et peuvent représenter les clients en litige dans certains cas.)

Maintenant assez parler de moi. Parlons de toi.

Ou souhaites-tu immigrer au Canada car chaque province a ses spécificités quant au métier ou au projet d'immigration.

Concernant le métier d'enquêteur je ne connais pas vraiment, il faut voir si comme j'ai expliqué plus tot si il te faut passer le barreau pour pratiquer.

Si oui, il faudra faire une demande d'equivalence au Barreau du Quebec au prix de 1 000\$ et prendre quelques cours dans une fac (en general les détenteurs de M1 ont un an de cours à rattraper ce qui équivaut à un certificat de droit) puis peuvent par la suite entrer au Barreau. (4 à 8 mois) et passer l'examen.

Par **Hugo\_**, le **17/06/2018** à **18:22**

J'avoue ne pas savoir précisément pour le moment où je veux aller, peut-être que l'idée de Canada me passera, je préfère me concentrer sur le présent, mais quoi qu'il en soit je souhaite partir.

Maintenant je veux juste être certain que ce que je fais ne me servira pas à rien, faire 5 ans d'études pour tout recommencer ce serait impensable.